

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf du mois de septembre à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Cierge La Serre dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Olivier NAUDOT, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : Mesdames BRIVET Sylvette, CHAUDIER Alexandra, CHOLVY Mélanie, Messieurs BLANC Pierre, CHAPUIS Jean-Marc, CHIEZE Bernard, GODEFROY Cyril, NAUDOT Olivier, ROCHE Stéphane, VIVAT Thierry formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé : M. PLATZ Bernard.

Mme Alexandra CHAUDIER a été élue secrétaire de séance.

### Objet : PROJET DE PARC EOLIEN « LES SERRES »

Monsieur le Maire rappelle que le projet de parc éolien « les Serres », porté par les sociétés RES et VSB, prévoit l'implantation de 6 à 13 éoliennes de 150 m avec une prévision de garde au sol de 30m, réparties sur les Serres de l'Eglise (commune de Flaviac) et de Gruas (communes de Saint Vincent de Durfort et de Saint Cierge la Serre).

Le Conseil Municipal a considéré que les projets éoliens concernent tous les habitants de Saint Cierge La Serre et qu'il était indispensable d'organiser une consultation.

Depuis septembre 2020, le Conseil Municipal construit un processus de communication (bulletins d'information dans les boîtes aux lettres, dossier détaillé sur le site internet de la Mairie, réunions publiques, visite d'un site éolien, ...) permettant à tous d'accéder à une information factuelle (dispositions juridiques, techniques, état d'avancement du projet, ...) et à l'avis des uns et des autres.

La consultation s'est déroulée, sur la base de la liste électorale, du mardi 15 juin au mercredi 30 juin 2021.

Le dépouillement des votes a eu lieu, devant huissier et en public, le vendredi 2 juillet 2021.

Les résultats sont les suivants :

Inscrit : 231      Votants : 195      Nuls et blancs : 8

- Taux de participation : 84,4 %

Ont obtenu :

Contre : 138 voix soit 73,8% des suffrages exprimés

Pour : 36 voix soit 19,3% des suffrages exprimés

Sans opinion : 13 voix soit 6,9% des suffrages exprimés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et hors de la participation au vote de M. GODEFROY Cyril :

↳ **S'EXPRIME contre** les projets d'implantation de parc éolien sur les sites de Serre de Gruas et de Serre de l'Eglise et prendra toutes les mesures nécessaires pour s'opposer à ces projets.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS et AN SUSDITS.

Présents :	10
Exprimés :	9
Pour :	9
Contre :	0

Le Maire,



Olivier NAUDOT